



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant

Composante « Vulgarisation et information juridiques et Formation professionnelle »

Introduction

L'Initiative fédérale sur les pensions alimentaires a reçu un mandat de cinq ans, qui doit se terminer en mars 2001, et qui consiste à mettre en œuvre les réformes du droit de la famille relativement aux pensions alimentaires pour enfants et à l'exécution des ordonnances alimentaires. Pour réaliser cet objectif, le ministère de la Justice a créé le *Fonds de mise en œuvre et d'exécution des pensions alimentaires pour enfants*. Une des composantes du Fonds était intitulée « Vulgarisation et information juridiques » (VIJ) et une autre était intitulée « Formation professionnelle ». Les activités financées dans le cadre de ces composantes visaient à informer la population canadienne sur les réformes relatives aux pensions alimentaires. Pour y arriver, les subventions et les contributions accordées dans le cadre de ces composantes ont servi à financer des projets de VIJ et de formation professionnelle discrets et à court terme, qui répondaient aux priorités de ces composantes.

En février 2000, l'Initiative sur les pensions alimentaires a été prolongée pour une période de deux ans, jusqu'en mars 2003, et son mandat a été élargi. L'Initiative vise maintenant à intégrer au droit de la famille une approche axée sur l'enfant qui porte sur les pensions alimentaires pour enfants, l'exécution des ordonnances alimentaires, la garde et le droit de visite. Les objectifs de la composante « Vulgarisation et information juridiques et Formation professionnelle » du nouveau *Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant* qui, le 1^{er} avril 2000, a remplacé le *Fonds de mise en œuvre et d'exécution des pensions alimentaires pour enfants*, consistent à accroître les connaissances, à promouvoir l'élaboration de documents, et à informer la population canadienne, notamment la profession juridique, sur les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, les mesures et les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires, les services de garde et de droit de visite, et les questions relatives au droit de la famille.

A) Vulgarisation et information juridiques (VIJ) – Priorités de financement

Un des objectifs du programme de financement du droit de la famille axé sur l'enfant du Ministère est de promouvoir l'accès au système de justice en facilitant les efforts communautaires de vulgarisation et d'information juridiques en vue de revoir, d'élaborer et de diffuser de l'information sur les pensions alimentaires pour enfants, l'exécution des ordonnances alimentaires, la garde et le droit de visite. L'information devrait répondre aux besoins de la collectivité et des clients, pour une panoplie de groupes cibles, notamment les parents de groupes difficiles à joindre qui vivent une séparation ou un divorce, les parents autochtones, les jeunes, et d'autres parents du grand public qui vivent une séparation ou un divorce.

Une des principales priorités de l'Initiative du droit de la famille axé sur l'enfant est de sensibiliser les groupes de parents désignés qui ont des besoins en matière d'information juridique, parce que l'information élaborée pour le grand public ne leur est pas utile pour différentes raisons : culture et langue, faible revenu, faible niveau d'alphabétisation, besoins spéciaux, régions rurales et éloignées, parents qui ont été victimes d'abus et de violence, parents autochtones, et jeunes qui pourraient devenir parents. Le ministère de la Justice vient de confier à un entrepreneur la tâche de procéder à des évaluations des besoins de la population canadienne en matière d'information juridique, pour ce qui est des questions liées aux pensions alimentaires pour enfants et au droit de la famille. Les résultats de ces études continueront d'orienter les décisions du Ministère en matière de financement, pour toute la durée de l'Initiative.

Le Ministère a établi les priorités suivantes pour la composante VIJ du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant :

- élaborer des activités de VIJ qui répondent aux besoins des groupes de parents difficiles à joindre;



- élaborer de l'information qui répond aux besoins des jeunes qui pourraient devenir parents;
- continuer à informer et à renseigner les parents du grand public qui vivent une séparation ou un divorce et ceux qui sont déjà visés par une ordonnance ou une convention alimentaire;
- continuer à informer les professionnels et les autres intermédiaires dont les clients comprennent des parents qui vivent une séparation ou un divorce qui appartiennent à des groupes difficiles à joindre.

Exemples d'activités de VIJ qui pourraient être admissibles au financement

- Séances de formation pour des intermédiaires
- Séances d'information à l'intention des groupes difficiles à joindre
- Révision de la documentation existante
- Élaboration de nouveaux documents écrits pour les groupes difficiles à joindre
- Élaboration de documentation dans des formats autres que papier (p. ex., audiovisuel et électronique)
- Activités de recherche
- Évaluation des activités de VIJ

B) Formation professionnelle – Priorités de financement

Le principal objectif de la composante Formation professionnelle du *Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant* est de contribuer à la mise en œuvre des réformes du droit de la famille relativement aux pensions alimentaires pour enfants, à l'exécution des ordonnances alimentaires, à la garde et au droit de visite. Les professionnels qui œuvrent dans le domaine du droit de la famille, et qui travaillent avec des parents qui vivent une séparation ou un divorce ou auprès des tribunaux ont besoin de renseignements fédéraux et provinciaux-territoriaux sur le droit de la famille, les pensions alimentaires pour enfants et les réorganisations judiciaires. Afin d'informer la profession juridique, la magistrature, les médiateurs et d'autres professionnels et intermédiaires, les responsables des pensions alimentaires ont donné

des séances de formation et ont participé à des ateliers organisés par des organisations professionnelles, des sociétés et des associations. De plus, la Section de la famille, des enfants et des adolescents a versé des fonds à ces organisations afin qu'elles élaborent des documents, des ateliers et des séances de formation sur les pensions alimentaires pour enfants.

La plupart des professionnels, sur lesquels les réformes des pensions alimentaires pour enfants ont eu une incidence, ont déjà reçu de l'information et de la formation sur les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants. Il faut cependant continuer à appuyer les efforts continus de sensibilisation aux réformes du droit de la famille.

Une des principales priorités de l'Initiative du droit de la famille axé sur l'enfant relativement à la formation professionnelle est d'appuyer les efforts continus de sensibilisation pour les professionnels et les intermédiaires en ce qui a trait aux pensions alimentaires pour enfants, à l'exécution des ordonnances alimentaires et aux questions relatives à la garde et au droit de visite. Par conséquent, les domaines suivants seront ciblés pour ce qui est de la formation professionnelle et de la sensibilisation :

- Établir des programmes de sensibilisation continus sur les questions du droit de la famille axé sur l'enfant;
- Aider les professionnels, les intermédiaires et les fournisseurs de services à se tenir au courant de ces questions;
- Continuer à informer les nouveaux professionnels, intermédiaires et fournisseurs de services sur les réformes du droit de la famille axé sur l'enfant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la composante Vulgarisation et information juridiques et Formation professionnelle du *Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant*, veuillez communiquer avec :

Ministère de la Justice du Canada
Service d'élaboration des programmes
Section de la famille, des enfants et des adolescents
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tél. : (613) 954-4596
Télé. : (613) 952-9600